

Envoyé en préfecture le 23/09/2024

Reçu en préfecture le 23/09/2024

Publié le

ID : 057-215700626-20240918-730-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Moselle

DE LA COMMUNE DE BERG SUR MOSELLE



Mairie de
BERG-sur-MOSELLE

Séance du 18 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit du mois de septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune légalement convoqué le onze septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Denis NOUSSE, Maire.

Etaient présents : Marie MARTINEZ, Jean-Jacques THIELEN, Armand ALESCH, Philippe MATTON, Alain GUERQUIN, Gérard BETTEMBOURG.

Etaient absent : Stéphane SOUMANN (excusé), Philippe DEZEURE donne procuration à Jean-Jacques THIELEN

Membres du Conseil municipal : 11

En exercice : 09

Ayant pris part au vote : 08

Objet de la Délibération : N° 726 : Enfouissement des réseaux Telecom Route de Kontz.

Après exposé de M. le Maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents DECIDE de ne pas donner suite au devis d'enfouissement du réseau Telecom, le prix total étant trop élevé par rapport à la participation du propriétaire des réseaux.

Date de convocation : 11/09/2024

« Pour extrait conforme au registre des délibérations »

Date d’Affichage : 11/09/2024

Fait à Berg-Sur-Moselle, le 23 septembre 2024

Le Maire

Denis NOUSSE

